

Compte rendu de la séance du 8 février 2023

Présents : M. BONNET Bernard, M. PERRIN David, Mme FAURE Murielle, M. GUARNERI Giovanni, Mme. MOLLARET Françoise, Mme. BRUNON Hélène, Mme PELLISSIER Élisabeth, M. FOUILLOUX Gilles, Mme MERLE Anne-Marie, Mme. DIOLOGENT Catherine, M. GUYON Thierry, M. PATOUILLARD Cédric, Mme GATTE Hélène, Mme RODRIGUEZ Frédérique, Mme FAURE Jocelyne

Excusés : M. MAYET Iwan, CREPET Sébastien, M. CLAVIER Pierre

Secrétaire de la séance : Mme MOLLARET Françoise

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10.

Il soumet au Conseil la possibilité d'ajouter une délibération au sujet du déploiement du réseau – Validé à l'unanimité
Il demande à l'assemblée de valider le compte rendu de décembre. Celui-ci est approuvé à l'unanimité

Choix des entreprises pour la construction du Centre Technique Municipal (CTM) - attribution du marché (DE 2023 007)

Monsieur le Maire et le 1^{er} Adjoint présentent la consultation lancée dans le cadre du projet de construction du Centre Technique Municipal (CTM). L'ensemble des 10 lots sont présentés ainsi que toutes les offres reçues.

Suite à l'analyse des différentes propositions par le Maître d'Œuvre et la Commission d'Appel d'Offres (qui s'est réunie le jeudi 26/01/2023), il est préconisé de retenir les entreprises suivantes :

Corps d'état	Entreprise retenue	Montant retenu (Tranche Ferme + Tranche optionnelle)
Lot n°1 - TERRASSEMENT	TP ROLLAND	<u>130 000,00 €</u>
Lot n°2 - GROS ŒUVRE	MANIVIT	<u>199 469,55 €</u>
Lot n°3 - CHARPENTE BOIS	GUILHOT_CONSTRUCTION_BOIS	<u>48 275,62 €</u>
Lot n°4 - COUVERTURE BARDAGE PHOTOVOLTAÏQUE	GUILHOT_CONSTRUCTION_BOIS	<u>176 063,78 €</u>
Lot n°5 - SERRURERIE	ATELIER_DE_METALLERIE_DE_L ARZON	<u>91 245,00 €</u>
Lot n°6 - MENUISERIE INTERIEURE	GACHET_MENUISERIE_CHARPEN TE	<u>10 772,40 €</u>
Lot n°7 - PLATRERIE - PEINTURES - PLAFONDS	PEPIER CHARREL	<u>27 849,12 €</u>
Lot n°8 - SOLS MINCES	SOLS ET PLUS	<u>17 030,29 €</u>
Lot n°9 - CVC PLOMBERIE	ROUSSON	<u>23 940,22 €</u>
Lot n°10 - ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES	TECH ELEC	<u>34 812,09 €</u>
MONTANT TOTAL DES OFFRES MIEUX-DISANTES	TOTAL € HT	759 458,07 €

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et prenant part au vote : DECIDE de retenir les entreprises précitées et AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Plan de financement et demande de subvention pour la construction du CTM (DE 2023 008)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°DE_2023_007 attribuant le marché pour la construction du CTM. Suite aux montants exposés et aux contacts pris avec les partenaires, il est proposé de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR, le Département de la Loire (via l'enveloppe Territorialisée) ainsi que Saint-Etienne Métropole sous l'égide du Plan de Relance, comme suit :

Dépenses H.T.		Recettes	
Travaux	759 458 €	Département	100 000 €
Maîtrise d'œuvre	67 011 €	Région	0 €
Divers imprévus 5%	41 323 €	Etat (DETR)	173 558 €
		Plan relance SEM	297 117 €
		Autofinancement	297 117 €
TOTAL	867 792 €		867 792 €

Où cet exposé à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le plan de financement proposé

- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Etat, le Département et Saint-Etienne Métropole
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir.

Choix de la mission Sécurité et Protection de la Santé (SPS) dans le cadre de la construction du CTM (DE 2023 009)

Monsieur le Maire évoque le projet de construction du CTM. Il fait part de l'obligation réglementaire de confier une mission de SPS durant la phase travaux. Suite à une consultation 3 offres ont été reçues, il propose de retenir le cabinet ROLLES pour un montant de 1 612,50€ H.T. pour un projet estimé à 671 900,00€ H.T. lors de la consultation.

Dans la continuité, il est demandé au conseil de se prononcer.

Où cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour et une abstention

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat susvisé.

Révision de la composition des commissions communales (DE 2023 010)

Monsieur le Maire fait part de son souhait de réorganiser les commissions communales suite aux mouvements dans l'équipe Municipale afin de préparer au mieux les Conseils, de favoriser la concertation et le travail en équipe, en amont de la décision du Conseil Municipal.

Il propose d'étudier la réorganisation des commissions suivantes : Techniques et affaires générales- Affaires scolaire / petite enfance -Urbanisme - Sports - Communication / Animations / vie associative - Finances - Commission d'Appel d'Offres - Sécurité :

COMPOSITION DES COMMISSIONS							
COMMISSIONS	ELUS						
Technique/Affaires générales	David PERRIN	Cédric PATOILLARD	Catherine DIOLOGENT	Gilles FOUILLOUX	Pierre CLAVIER		
Affaires scolaires/Petite enfance	Françoise MOLLARET	Hélène BRUNON	Sébastien CREPET	Hélène GATTE	Elisabeth PELISSIER		
Urbanisme	Cédric PATOILLARD	Gilles FOUILLOUX	Frédérique RODRIGUEZ	Anne-Marie MERLE	Stéphanie BARDOTTI	Iwan MAYET	
Sports	Giovanni GUARNERI	Murielle FAURE	Thierry GUYON	Sébastien CREPET	Jocelyne FAURE	Pierre CLAVIER	
Communication /Animations/Vie associative	Hélène GATTE	Murielle FAURE	Thierry GUYON	Catherine DIOLOGENT	Hélène BRUNON	Anne-Marie MERLE	Frédérique RODRIGUEZ
Finances	David PERRIN	Stéphanie BARDOTTI	Elisabeth PELISSIER	Gilles FOUILLOUX	Giovanni GUARNERI	Jocelyne FAURE	
Commission d'Appel d'Offres	Bernard BONNET	David PERRIN	Catherine DIOLOGENT	Iwan MAYET	Giovanni GUARNERI	Thierry GUYON	Stéphanie BARDOTTI
Sécurité	Hélène GATTE	Catherine DIOLOGENT	Frédérique RODRIGUEZ	Jocelyne FAURE	Giovanni GUARNERI		

Où cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents : **APPROUVE** la nouvelle composition des commissions.

Convention avec le SIEL42 pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal (DE 2023 011)

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42). M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'un/des équipement(s) technique sur un/des ouvrages communal(aux),

A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d'implantation, Le projet est financé en totalité par le SIE-TE Loire, sans participation de la commune.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE

ARTICLE UN : **APPROUVE** l'implantation d'un (ou plusieurs) équipement(s) technique sur la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois

ARTICLE DEUX: **AUTORISE** M. le Maire à signer la (ou les) convention(s) pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal entre la commune et le SIEL-TE-Loire.

ARTICLE TROIS : **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Subventions FNACA BP2023 - commune (DE 2023 012)

Suite à la proposition de la commission, Monsieur le Maire propose de voter la subvention suivante :

FNACA (Fédération des Anciens Combattants d'Afrique du Nord	200 euros
TOTAL	200 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer la subvention ci-dessus conformément à la proposition de la commission.

Compte-rendu des commissions :

- Technique :

- Chapelle : 1^{ères} esquisses du projet reçues, il faudra estimer le coût des divers scénari et l'arbitrage sera ensuite réalisé par le CM.
- Matériels roulants des services techniques : réflexion pour le renouvellement et la réparation de certains véhicules. Une solution envisagée est de se tourner vers l'achat de véhicules électriques.
- Remplacement suite à un départ en retraite : reprise des tâches de cet agent par un agent déjà présent dans l'équipe. Un recrutement est à imaginer pour remplacer le responsable des services techniques en intégrant un tuilage approximatif d'un an. Les élus insistent sur la nécessité du tuilage afin d'assurer la pérennité et l'efficacité du service. La fiche de poste est en cours d'élaboration. Cette restructuration aura un coût pour la commune.
- Sécurité :
 - La Police Municipale va prévenir avant les verbalisations via la pose de coupon sur les pare-brises. Elle transmet des comptes rendus d'activité après chaque intervention sur le périmètre communal.
- Ecole :
 - Conseil Municipal Enfant : les projets ont été hiérarchisés.
 - Grève le 31/01, le SMA a été mis en place, le dédommagement sera sollicité auprès de la préfecture.
 - Remplacement dans le cadre d'un départ en retraite à compter du 1^{er} avril 2023, il y a un travail en cours pour répondre aux exigences réglementaires et au fonctionnement du service. Une réunion de travail est prévue le 15/02/23.
 - Travail sur la CTG avec le SIDR ainsi que sur la fête de la parentalité le 14/06.
- Communication :
 - Une procédure pour l'attribution des subventions a été actée. Des efforts sont demandés aux associations pour réduire leur consommation d'énergie dans les bâtiments communaux. L'intégration de publicité dans le bulletin municipal a été envisagée mais après analyse, cette proposition n'est pas retenue. Pour le site internet, un point sera fait avec les communes alentours. Village Sport Nature, la labellisation aura lieu le 15 avril. Une démonstration des carabines lasers a été faite aux associations et aux élus. Le déménagement de la salle communale devra être prévu. Demande pour qu'une réflexion soit menée au sujet du stockage du matériel des différentes associations. Plusieurs requêtes ont été faites pour des petits équipements de confort dans le gymnase.
 - Urbanisme :
 - Depuis début 2023, 9 DP (essentiellement pour des installations photovoltaïques) et 3 PC ont été déposés. La réflexion sur le PLUi est lancée, tout comme les échanges avec la Métropole sur le sujet. Label Pays d'Art et d'Histoire : un recensement a eu lieu sur le territoire communal.
 - Questions diverses :
 - Le Conseil Municipal constate avec grand regret la situation du SIVO, qui voit son avenir obscurci. Madame BRUNON présente le partenariat noué et salue l'action de celui-ci. Il est ajouté qu'une convention avec Firminy vient s'ajouter à cette adhésion. Pour préciser cet exposé, il est noté que dans le contexte actuel certaines communes se désolidarisent de ce syndicat, ce qui implique que son périmètre d'action soit amoindri. Monsieur le Maire explique que la situation financière et administrative de cette entité est assainie. L'ensemble du Conseil insiste sur la nécessité de la présence d'une offre culturelle sur la commune. Les élus concluent que la sortie du SIVO semble inéluctable dans la situation actuelle et que celle-ci sera fera par la force des choses. Pour rebondir, le souhait est de trouver des solutions de substitution pour maintenir une programmation culturelle au bénéfice de la population. Une réflexion sera menée pour trouver le meilleur compromis. Des nouveaux partenariats devront être créés. La volonté est de chercher une réponse pour conserver une saison culturelle chaque année à St-Maurice. Pour clore l'échange, le Conseil Municipal acte, à regret, la sortie de la commune du SIVO car cette entité ne semble pas pouvoir se pérenniser.
- La problématique du déneigement a été soulevée sur les voies Départementales et Métropolitaines (via un courrier cosigné avec Rozier/Aboën/St-Nizier) auprès des partenaires & gestionnaires des voies ciblées pour trouver des solutions en faveur de la sécurité publique.
- Une copie de la lettre de la DDT (adressée à SEM) sur le contrôle de conformité des systèmes d'assainissement de la commune a été reçue. Elle met en évidence les déficiences de ceux-ci.
- Lettre de la société Hivory (gestionnaire de l'antenne située à proximité du cimetière) proposant d'acquérir le terrain que celle-ci loue actuellement. Le CM donne un accord de principe pour maintenir la location et refuser la vente.
- Cours informatique le lundi matin 10h-12h : vous pouvez diffuser l'information !

Réunion de la commission finances le 22 février à 19h30

Prochain Conseil Municipal le 31 mars 2023 à 20h00.

La séance est levée à 22h20.